

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception : 16/12/2019	Dossier complet le :	N° d'enregistrement : 2019-ARA-KKP-2356					
		2019 Intil RRI 2550					
1. Intitulé du projet							
RÉALISATION D'UN PARKING PAYSAGER EN	RÉALISATION D'UN PARKING PAYSAGER EN SITE NATUREL						
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des)	pétitionnaire(s)					
2.1 Personne physique							
Nom	Prénom						
2.2 Personne morale  Dénomination ou raison sociale	commune de Sixt-Fer-à-Cheval						
Nom, prénom et qualité de la personne							
habilitée à représenter la personne morale	BOUVET Stephane, maire de la commune						
RCS / SIRET   2   1   7   4   0   2   7	3 4 0 0 0 1 6 Forme juridique	collectivité territoriale : commune					
	z à votre demande l'annexe obligatoire						
	su des seuils et critères annexé à l'article R. 1 dimensionnement correspondant du projet	22-2 du code de l'environnement et					
N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard de (Préciser les éventuelles rubriques issues d'a						
41. a	Aires de stationnement ouvertes au public de	50 unités et plus.					
	4. Caractéristiques générales du projet						
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 d	u formulaire					
4.1 Nature du projet, y compris les évent	uels travaux de démolition						
Le projet consiste à réaliser une aire de stationnement paysager au Lignon, sécurisée, dimensionnée à environ 200 places réparties en 2 zones : - la requalification d'une zone de stationnement existante au niveau du restaurant (une quarantaine de places) - une zone de stationnement située en secteur naturel boisé en amont du restaurant (<160 places). Ces stationnements seront sur mélange terre/pierre végétalisé, et les voiries dans ce secteur en grave concassée d'aspect naturel (pas d'imperméabilisation).							
Des toilettes sèches et des aires de pique n seront installées.	ique (mobilier en pierres et bois issus des maté	riaux récupérés sur site ou locaux)					
Ces travaux couvrent des défrichements, d démolition n'est prévu.	es terrassements, des travaux de reboisement (	et végétalisation. Aucun travaux de					
Cf Annexe 4 (Plan AVP) et Annexe 7 (Notice AVP)							

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

## 4.2 Objectifs du projet

Le site du Lignon est le point de départ de nombreuses randonnées. L'afflux de véhicules en période de forte fréquentation touristique et leur stationnement de part et d'autre de la RD en dehors des parkings déjà aménagés génère depuis de nombreuses années de sérieuses difficultés de circulation, ce qui cause un réel problème de sécurité des personnes.

L'objectif du projet est d'améliorer le stationnement pour remédier à ces dysfonctionnements, sans augmenter la fréquentation du site.

Le projet a également pour objectif la valorisation d'une véritable porte d'entrée vers la réserve naturelle de Sixt Passy.

Il s'agit donc d'améliorer la sécurité et le confort des usagers, notamment des touristes, tout en préservant le paysage et la biodiversité.

Cf Annexe 7 (Notice AVP)

# 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consisteront principalement en :

- défrichements
- terrassements
- création de voiries et aires de stationnements
- installations de toilettes sèches
- plantations, végétalisation

Le chantier sera réalisé en 2 phases : amont du restaurant et autour du restaurant.

Les défrichements seront réalisés obligatoirement en automne.

Les travaux seront réalisés en automne et au printemps, ils seront interrompus durant la période hivernale (fermeture de la route) et durant la période touristique estivale.

Les travaux débuteront vraisemblablement en automne 2020.

# 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le parking sera ouvert en période estivale. La fréquentation du site sera similaire à la fréquentation actuelle. Le projet s'articule avec le développement de moyens de transports alternatifs portés par la commune en partenariat avec le projet grand site (parking payant à moyen terme, navettes, vélos électriques...). Cette démarche s'inscrit dans le schéma directeur global d'aménagement du territoire initié par la commune en partenariat avec l'administration.

	ative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou se entale devra être jointe au(x) dossier(s) d'auto				
Autorisation de défrichement au titre de l'article L. 341-3 du code forestier (surface < 0,5ha)					
Permis d'aménager au titre de l'article R421-19 du code de l'urbanisme					
Déclaration préalable pour les toilettes	sèches				
	rojet et superficie globale de l'opération - précis				
	eurs caractéristiques	Valeur(s)			
Surface totale projet :		9140 m²			
Surface terrassée en site naturel :		4200 m <sup>2</sup>			
Surface déboisée-reboisée/ Surface défr	ichée :	500 m <sup>2</sup> /3700m <sup>2</sup>			
Surface imperméabilisée :		0 m²			
Terrassement en déblai :		1900 m3			
Terrassements en remblais (réemploi de		1700 m3			
Évacuation de matériaux et roches surn	uméraires :	200 m3			
4.6 Localisation du projet					
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup> Long. <u>0</u> 6	°46'05"50 Lat.46°01'15"64			
Le Lignon 74740 Sixt-Fer-à-Cheval	Point d'arrivée : Long Communes traversées :	.°'"_ Lat°'_"_ ^'"_ Lat°'"_			
Jo	pignez à votre demande les annexes n° 2	2 à 6			
	ion d'une installation ou d'un ouvrage existan o cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une éva				
	(a) (a) (b) (b)				
	Market Selection				
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemer différentes composantes de votre indiquez à quelle date il a été auto	projet et				

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

# 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html">http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html</a>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<a href="http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/">http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/</a>).

Le projet se situe-t-il :		Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X		ZNIEFF de type I n°74170006 « Combe de Sales » ZNIEFF de type II n°7417 « Haut Faucigny » Cf Annexe 7 (Notice AVP), p 24
En zone de montagne ?	X		Alpes
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		×	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	Le projet de parking se situe en limite de la Réserve Naturelle de Sixt-Passy. Les parcelles concernées, initialement incluses dans le périmètre de la réserve naturelle, ont été déclassées par le Décret n° 2019-1218 du 21 novembre 2019 redéfinissant le périmètre et la réglementation de la réserve naturelle nationale de Sixt-Fer-à-Cheval / Passy (Haute-Savoie).  Cf Annexe 7 (Notice AVP), p 7.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	×		L'inventaire départemental des zones humides a recensé une « zone humide potentielle » en aval de la dernière épingle avant le parking. Le projet a été étudié pour ne pas porter atteinte à cette zone humide potentielle. Cf Annexe 7 (Notice AVP), p 26
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)? si oui, est-il prescrit ou approuvé?	×		L'arrêté préfectoral du 3 août 2017 prescrit la révision du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) de la commune de Sixt Fer à Cheval (datant de 1987).  Dans l'attente, la DDT a fourni à la mairie un rapport d'étape d'août 2018 du nouveau PPRN réalisé par le Pôle Cartographie et Gestion des Risques Naturels IMSRN (Ingénierie des Mouvements de Sol et des Risques Naturels), comprenant une carte d'aléas au 1/10 000.  Cf Annexe 7 (Notice AVP), p 23
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?			Pas de zone de protection de captage (source : atlasanté). Toutefois, le chalet-restaurant est alimenté en eau potable par un captage situé sous le hameau du Pelly. Le réseau traverse le site du projet jusqu'au bassin puis jusqu'au chalet. Un regard et un réservoir d'eau se situent sur le site du projet, entre l'éperon rocheux et le torrent de Sales. Le projet a été étudié pour ne pas impacter le captage et les canalisations. Cf Annexe 7 (Notice AVP), p 14
Dans un site inscrit ?	X		Projet situé dans le site inscrit "Désert de Platé, col d'Anterne et haute Vallée du Giffre" Cf Annexe 7 (Notice AVP), p 6
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		Le site du projet se situe au sein de 2 sites Natura 2000 : - ZSC FR8201700 « Haut Giffre » - ZPS FR8212008 « Haut Giffre » Cf Annexe 7 (Notice AVP), p 8-9 et Annexe 8 (Document d'incidence Natura 2000)
D'un site classé ?	X		Site de la cascade du Rouget, à environ 500 m sous le site du projet, le long de la RD Site des cascades de la Sauffaz, de la Pleureuse et de Sales, à environ 2 km en amont du site du projet, accessible depuis celui-ci via un GR Cf Annexe 7 (Notice AVP), p 6

#### 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature? De quelle importance? Oui Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements X d'eau? Si oui, dans quel milieu? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications П × prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire X en matériaux? Le projet a été étudié pour atteindre l'équilibre déblais/remblais avec réemploi des matériaux du site pour réalisation des voiries et parking. Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les $|\mathbf{x}|$ ressources naturelles du sol ou du soussol? La réalisation du projet va entraîner le défrichement d'environ 3700 m² de Est-il susceptible d'entraîner des forêt d'épicéa, soit moins de 0,05% des pessières de la commune. La perte perturbations, des d'habitat est donc jugée négligeable. dégradations, des Des mesures ont été prises pour réduire les risques de mortalité de la faune destructions de la en phase chantier. X biodiversité Asters, gestionnaire de la réserve naturelle, n'a pas relevé d'espèce floristique existante : faune, protégée ou menacée sur le site du projet. flore, habitats, Le projet a donc des impacts très faibles sur la biodiversité. continuités Cf Annexe 7 (Notice AVP) p 26-27 écologiques? La réalisation du projet va entraîner le défrichement d'environ 3700 m² de Milieu naturel Si le projet est situé forêt d'épicéa rattachée à l'habitat d'intérêt communautaire 9410 "Pessière dans ou à proximité acidophile à airelles". Cette surface correspond à 0,02% de cet habitat dans le d'un site Natura site Natura 2000 "Haut Giffre". La perte d'habitat n'est donc pas significative. 2000, est-il Pas d'impact significatif sur les espèces d'intérêt communautaire du site $\times$ susceptible d'avoir Natura 2000. un impact sur un habitat / une Cf Annexe 7 (Notice AVP), p 8-9 et Annexe 8 (Document d'incidence Natura espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		3700m² défrichés et terrassés pour voirie en grave concassée et stationnements réalisés en mélange terre-pierre végétalisé. Ces aménagements sont perméables et réversibles.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Les risques naturels identifiés sur le site du projet sont : - Avalanches (niveau d'aléa fort) - Eboulements, chutes de blocs ou de pierres(aléa fort) - Glissements de terrain, coulées de boues (aléa moyen) - Crue torrentielle très localisé au niveau du lit des torrents et ruisseaux Conformément aux échanges engagés avec le service risque de la DDT, le projet prend en compte les risques et ne les augmente pas. Cf Annexe 7 (Notice AVP), p 23
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		×	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	Pas de trafic supplémentaire par rapport à l'état actuel : parking dimensionné pour ne pas augmenter la fréquentation et projet alternatif à la voiture développé par ailleurs par la commune en lien avec l'opération grand site.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		Nuisances sonores liées à la fréquentation du site mais le projet n'engendre pas d'augmentation de la fréquentation.  Émissions sonores possibles temporairement durant la phase chantier, mais le chantier est isolé des habitations et sera suspendu durant la période de fréquentation estivale donc ne générera pas de nuisances pour la population et les usagers

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		×	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		×	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		×	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Aucun bac de collecte de déchets ne sera installé sur site. Les visiteurs sont invités à redescendre leurs déchets. Les urines des toilettes sèches seront infiltrées. Des contacts avec le SPANC sont en cours. Compte tenu de la fréquentation, l'impact sur les sols est jugé comme négligeable. Les matières solides seront stockées dans les toilettes sèches et évacuées annuellement.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	Les enjeux liés au paysage ont été pris en compte durant toute la conception du projet afin de préserver la haute qualité paysagère du site et d'améliorer les points faibles. Cf Annexe 4 (Plan AVP) et Annexe 7 (Notice AVP)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	×		Le projet consiste en l'aménagement d'une zone boisée en parking paysager pour améliorer l'offre touristique (sécurité, accessibilité, confort). Annexe 7 (Notice AVP)
approuvés	?			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non X Si oui, décri		quelle	
Le projet n'a p	as d'incidence significa	tive.		
43 les incide	ances du projet identific	láes au	1410	ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, déci			

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Les mesures mises en place sont basées sur les préconisations du CNPN et d'Asters, et visent notamment à une parfaite intégration paysagère du projet au sein de son environnement naturel et à la préservation de la biodiversité et des ressources :

- Travaux de déboisement en automne (hors périodes de reproduction et d'hivernage de la faune)
- Abattages d'arbres limités au maximum. Conservations d'arbres à cavité. Abattages selon un « mode doux » avec débitage progressif, systèmes de retenue, et évacuation retardée des éléments débités
- Terrassements limités au maximum
- Conservation de rochers
- Utilisation d'espèces typiques des boisements du secteur pour les plantations
- Pas de création de nouvelles surfaces imperméables et artificielles, enrobé limité à la requalification ponctuelle de l'existant
- Utilisation des matériaux du site (dans la mesure du possible, sinon matériaux issus des carrières locales) pour réaliser les voiries et parking
- Conservation du merlon protégeant le restaurant des ruissellements

Cf Annexe 7 (Notice AVP)

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Plusieurs enjeux forts ont été identifiés, notamment concernant le paysage, le milieu naturel et les risques.

Tous ces aspects ont été pris en compte très en amont et tout au long de la conception du projet, réalisé par une équipe pluridisciplinaire incluant des paysagistes et écologues, et en concertation étroite avec tous les acteurs et usagers du site, notamment les services de l'Etat (service Risques de la DDT, inspectrice des sites, ABF...) et Asters (gestionnaire de la réserve naturelle et des sites Natura 2000 "Haut Giffre").

Le projet n'a donc pas d'impact négatif significatif, n'augmente pas les risques, est bien intégré au paysage et contribue à sa valorisation touristique. Toutes les thématiques de l'environnement ayant déjà été étudiées et prises en compte à ce stade et jusqu'à la phase de réalisation, il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

### 8. Annexes

# 8.1 Annexes obligatoires

0.	1 Annexes obligatoires	Hit						
Objet								
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	X						
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X						
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	X						
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X						
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X						
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	X						

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 7: Notice d'Avant-Projet

Annexe 8 : Document d'Incidence Natura 2000 Annexe 9 : Délibération de validation de l'AVP

# 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

Sixt-Fer- 5- Cherel

1e. 13/12/2019

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus